



Monsieur le Juge de l'exécution
Tribunal Judiciaire de Dijon
en charge des saisies immobilières
Affaire : CREDIT MUTUEL 21 /
RG N° 25/00044

**SELAS LANCELIN & LAMBERT**
Avocats

DIRE 2
A ANNEXER
AU CAHIER DES CONDITIONS DE LA VENTE

Par-devant nous, Greffier du Juge de l'exécution Tribunal Judiciaire de Dijon, a comparu **Maître Simon LAMBERT, Avocat associé de la SELAS LANCELIN & LAMBERT**, 4 rue Docteur Maret à 21000 Dijon,

Avocat de la :

La **CAISSE DE CREDIT MUTUEL HABSHEIM**, Association coopérative à responsabilité limitée inscrite auprès du Tribunal d'Instance de Mulhouse sous le numéro IX/0027, dont le siège social est situé 79 rue du Général de Gaulle à 68440 HABSHEIM, prise en la personne du Président de son conseil d'Administration en exercice domicilié de droit audit siège.

lequel nous a demandé de bien vouloir annexer au cahier des conditions de la vente déposé le 30 septembre 2025 le document suivant :

- Le rapport du contrôle de l'installation d'assainissement établi par le Service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Tille et Venelle le 14 janvier 2026 lequel indique :

TRAVAUX NÉCESSAIRES, RECOMMANDATIONS ET OBSERVATIONS

Mise en conformité totale d'une installation d'assainissement individuel.
Obligation de réaliser une installation dans un délai d'1 an en cas de vente.

Un exemplaire de ce document est annexé au présent dire.

Fait à Dijon, le 28 janvier 2026

SCP LANCELIN et LAMBERT
AVOCATS
Résidence Darcy - 4, rue Dr. Maret
21000 DIJON
Tél. 03 80 67 16 18 - Fax: 03 80 67 02 48

De: Communauté de communes Tille & Venelle <bonjour@tille-venelle.fr>
Envoyé: mercredi 14 janvier 2026 16:44
À: bonjour@tille-venelle.fr
Cc: 'MAIRIE GRANCEY LE CHATEAU'
Objet: **© AVOVENTES.FR**
Pièces jointes:

Importance: Haute

Bonjour,

Veuillez recevoir ci-joints la fiche déclarative et le rapport du contrôle de l'installation d'assainissement individuel pour la vente de l'habitation à GRANCEY LE CHATEAU.

Salutations.



Tille et Venelle - Porte de Bourgogne
Communauté de Communes
20 rue de la Patenée 21260
SELONGEY
03.80.75.51.11
8h30 - 12h00, 12h45 - 17 h30
Siret: 20007091000068 - APE: 8411Z



Pensez à la planète !
N'imprimez ce mail que si nécessaire !



Communauté de Communes Tille et Venette
Service Public d'Assainissement Non Collectif
20 Rue de la Patinée - 21260 SELONGEY
Tel : 03.80.75.51.11 | Courriel : bonjour@tille-venette.fr

**CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN
D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE POLLUTION
ORGANIQUE EST INFÉRIEURE OU ÉGALE A 1,2 KG/J DE DBOS**

DOCUMENT 1/2 - FICHE DECLARATIVE

*Le présent feuillet doit être renseigné par le propriétaire ou son représentant, hors encarts "réserve au SPANC". Ce feuillet sera remis à l'agent du SPANC lors de sa visite, et sera complété par un second feuillet "contrôle" produit par le SPANC.
Une fiche déclarative doit être remplie pour chaque installation à contrôler.*

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

© AVOVENTES.FR

Code postal Commune :

Par défaut l'adresse du propriétaire sera retenue comme adresse de facturation. Si vous souhaitez que la facture soit adressée à une autre personne, merci de le préciser (nom et coordonnées) :

CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Maison d'habitation individuelle
 Résidence principale Résidence secondaire Autre *inoccupé*

Location
Nombre de pièces principales de l'habitation : *3* R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

Nombre d'usagers de l'habitation : *inhabitée*

Autres types d'immeubles (locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Type de locaux desservis :
Capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ou temporaires, etc. :
Nombre d'équivalents-habitant (si connu) : EH Consommation d'eau annuelle : m³



Nombre d'équivalents-habitant (si connu) : Consommation d'eau annuelle :
EH m³

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Réservé au SPANC

Terrain inondable* Oui Non Ne sais pas
Nappé d'eau proche de la surface* Oui Non Ne sais pas
**hors événements exceptionnels*

Alimentation en eau publique Oui Non

Captage privé à proximité Oui Non Ne sais pas

SI OUI

L'ouvrage est-il déclaré ? Oui Non Ne sais pas

Tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

L'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine* ? Oui Non Ne sais pas

**boisson, cuisine, arrosage du potager, etc.*

CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION :

Date de réalisation de l'installation : *14/02/2011*

L'ensemble des eaux usées est-il raccordé à l'installation ? Oui Non Ne sais pas

Les eaux pluviales sont-elles évacuées séparément de l'installation ? Oui Non Ne sais pas

Dernières opérations d'entretien et travaux :	Date :	Justificatif (facture etc.)
.....	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
.....	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
.....	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Autres documents présentés lors de la visite (étude de soi, plans, photos, justificatifs d'entretien, etc.) :



L'installation dessert-elle d'autres habitations ?

Oui Non Ne sais pas

SI OUI

Coordonnées des autres habitations et statut de l'installation (servitude, copropriété, etc.)

S'il n'existe pas de plan précis de l'installation, merci de décrire le système au mieux en reportant tout ou partie des éléments suivants sur un schéma (facultatif) :

- Les limites de la parcelle
- L'habitation et le bâti annexe (garage, piscine, terrasse, etc.)
- La sortie des eaux usées de l'habitation (WC, eaux de cuisine et de salle de bain)
- Les différents éléments de l'installation d'assainissement (fosse, épandage, etc.)
- Le rejet des eaux traitées le cas échéant
- Les voies de passage des véhicules
- Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable le cas échéant
- Tout élément pertinent relatif à l'installation

Schéma / Description

Je certifie l'exactitude des informations fournies et déclare avoir pris connaissance du règlement de service.

Fait à : 13/01/2026, le C. CHAUMON Nom et sign

le château



**CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN
D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE POLLUTION
ORGANIQUE EST INFÉRIEURE OU ÉGALE A 1,2 KG/J DE DBOS**

DOCUMENT 2/2 - FICHE CONTRÔLE

Référence SPANC : GRANCEY LE CHATEAU – Z1 Rue Meunier
Date du contrôle : 13/01/2026 Contrôle réa
Personne rencontr

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

STATUT DE L'IMMEUBLE AU VU DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Zonage collectif (AC) ou non-collectif (ANC)
 Zone ANC Zone AC prévue le / depuis le Non connu

Si l'immeuble est desservi par l'assainissement collectif
 Immeuble exonéré de l'obligation de raccordement
 Immeuble bénéficiaire d'une dérogation à l'obligation de raccordement expirant le :
 Immeuble non raccordé - Raccordement à réaliser dans les meilleurs délais

MODIFICATIONS INTERVENUES DEPUIS LA PRÉCÉDENTE VISITE

Réaménagement du terrain sur et aux abords de l'installation : Oui Non

Réaménagement de l'immeuble : Oui Non + PP + EH

Réalisation des travaux notifiés dans le précédent rapport de visite
 Totalement Partiellement Non réalisés Sans objet
Les obligations de travaux mentionnées dans les rapports antérieurs au 1er Juillet 2012 ne sont plus opposables.

CONTRAINTES PARTICULIÈRES LIÉES À L'IMPLANTATION DE LA FILIÈRE

Présence de plantations, constructions, circulation etc. :



CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION :

SCHÉMA DE L'INSTALLATION (collecte, traitements primaires et secondaires, évacuation, dispositifs annexes, etc.)

Absence d'Installation

Aucune indication sur l'existence d'une installation

EM : eaux ménagères (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.) - EV : eaux vannes (WC) - EP : eaux pluviales - FS : fosse septique - BG : bac à graisses - FTE : fosse toutes eaux - V1/V2 : ventilations primaire et secondaire - PF : préfiltre
PR : pompe de relevage - PI/PP : puits d'infiltration ou puits perdu - RR/RB : regards de répartition et de bouclage

DESCRIPTIF DES ÉLÉMENTS DE L'INSTALLATION

Élément	Dimensionnement	Accessibilité	Observations



ÉVALUATION DE L'INSTALLATION :

POINTS DE CONTRÔLE

I - Présence de dangers pour la santé des personnes et/ou de risques avérés de pollution de l'environnement

1 - Contact direct possible avec des eaux usées non traitées	■ N □ O □ NS
2 - Risque de transmission de maladies (zones de lutte contre les moustiques)	sans objet
3 - Nuisances olfactives	■ N □ O □ NS
4 - Problème de sécurité des installations (notamment structure et fermeture des parties de l'installation pouvant présenter un danger pour la sécurité des personnes)	■ N □ O □ NS
5 - Localisation de l'installation en zone à enjeux sanitaires ou environnementaux	■ N □ O □ NS
Autre (captage etc.)	■ N □ O □ NS
6 - Installation incomplète	□ N □ O ■ NS
7 - Sous-dimensionnement significatif de l'installation	□ N □ O ■ NS
8 - Dysfonctionnement majeur sur l'installation	□ N □ O ■ NS

II - Adaptation de l'installation aux contraintes sanitaires et environnementales, au type d'usage, à l'habitation desservie et au milieu

1 - Bonne implantation de l'installation (distance minimale de 35 mètres par rapport aux puits privés, respect des servitudes liées aux périmètres de protection des captages d'eau, ...)	□ O □ N ■ NS
2 - Les caractéristiques techniques des installations sont adaptées	□ O ■ N □ NS
3 - La mise en œuvre des dispositifs de l'installation est conforme aux conditions d'emploi mentionnées par le fabricant (guide d'utilisation, fiches techniques)	□ O ■ N □ NS
4 - L'ensemble des eaux usées pour lesquelles l'installation est prévue est collecté, à l'exclusion de toutes autres (notamment les eaux pluviales et les eaux de vidange de piscine)	■ O □ N □ NS

III - Bon fonctionnement de l'installation

Bon écoulement des eaux de la collecte à l'évacuation	□ O □ N ■ NS
Bon état de fonctionnement des dispositifs et entretien régulier de ceux-ci (sur la base de documents justificatifs) conformément aux conditions d'emploi mentionnées par le fabricant (guide d'utilisation, fiches techniques)	□ O □ N ■ NS

IV - Défauts d'accessibilité, d'entretien et d'usure

Entretien régulier des installations (absence d'accumulation de graisses et des flottants dans les ouvrages et canalisations, nettoyage des bacs dégraisseurs et des pré-filtres, etc.)	□ O □ N ■ NS
Réalisation de la vidange par une personne agréée (présentation de justificatifs)	□ O □ N ■ NS
Accessibilité et dégagement des regards	□ O □ N ■ NS
Bon état des dispositifs : absence de défauts liés à l'usure (fissures, corrosion, déformation)	□ O □ N ■ NS

NS : non significatif, non vérifiable ou sans objet

OBSERVATIONS ET PRÉCISIONS ÉVENTUELLES



CONCLUSION DE L'ÉVALUATION :

CLASSIFICATION DE L'INSTALLATION

PROBLEMES CONSTATES SUR L'INSTALLATION	INSTALLATION SITUÉE EN ZONE A ENJEUX		
	■ NON	□ OUI	
		ENJEUX SANITAIRES	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX
■ Absence d'Installation	Obligation de réaliser une installation dans les meilleurs délais		
□ Défaut de sécurité sanitaire □ Défaut de structure ou de fermeture □ Défaut d'implantation	Installation présentant un danger pour la sécurité des personnes Installation non-conforme (cas a) Travaux obligatoires dans un délai de 4 ans, ou 1 an en cas de vente		
□ Installation Incomplète □ Sous-dimensionnement significatif □ Dysfonctionnement majeur	Installation non-conforme (cas c) Travaux obligatoires dans un délai de 1 an en cas de vente	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a) Travaux obligatoires dans un délai de 4 ans, ou 1 an en cas de vente	Installation présentant un risque environnemental avéré Installation non-conforme (cas b)
□ Défaut d'accessibilité, d'entretien, ou d'usure	Recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		
□ Installation ne présentant pas de défaut			

TRAVAUX NÉCESSAIRES, RECOMMANDATIONS ET OBSERVATIONS

Mise en conformité totale d'une installation d'assainissement individuel.
 Obligation de réaliser une installation dans un délai d'1 an en cas de vente.

.....

.....

.....

.....

Prochain contrôle prévu dans : ans

Fait à : Selongey, le 14/01/2026

Nom et prénom du représentant de l'autorité compétente :

Qualité : Vice-Président

Signature

